



Modalités de l'exposition participative « 1519-2019 : 500 ans de Renaissance au Lude »

Article 1 : Présentation

Le Château et la ville du Lude organisent une exposition participative gratuite dont le but est de mettre en valeur l'héritage Renaissance de la ville du Lude à l'occasion des 500 ans de la mort de Léonard de Vinci.

Il s'agit d'une exposition *in progress*, qui s'enrichira tout au long de l'été à partir du 1^{er} mai jusqu'au 31 août 2019. La participation à l'exposition est gratuite. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par le château et la ville du Lude. La date de clôture de l'événement est fixée au 31 août 2019 à minuit heure française. Cette date correspond à la date limite pour participer.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Toute personne physique, quelle que soit sa nationalité et ayant visité la ville et/ou le château du Lude peut participer à l'événement. La participation à l'exposition est ouverte aux professionnels et amateurs, majeurs et mineurs. Les photos doivent avoir été prises dans la ville ou au château du Lude.
- À tout moment, et notamment lors de la sélection des photos, les organisateurs se réservent le droit d'effectuer toute vérification qu'ils jugeraient utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus. La participation de toute personne non autorisée pour laquelle le ou les justificatifs réclamés ne seraient pas fournis dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et entraînera l'annulation de la participation au concours.
- Une seule et unique photo sera acceptée par participant, prise par lui-même dans la ville ou au château du Lude.
- La photo sera envoyée en très haute définition par courriel ou par le service internet gratuit **weTransfer.com** entre le 1^{er} avril et le 31 août 2019 (inclus) à l'adresse suivante :

chateaudulude@gmail.com

Nous ne pouvons garantir qu'une photo envoyée directement par courriel sera bien reçue. Indiquez l'objet du mail : *Candidature expo photo Renaissance*

- Dans la ville, les photos concerneront uniquement les façades de bâtiments. Au château, les photos sont autorisées à l'extérieur et à l'intérieur et concernent uniquement les décors, et non le mobilier.
- L'utilisation de drone n'est pas autorisée.
- L'accès au château se fait aux heures d'ouvertures et conditions tarifaires habituelles.
- Format de la photographie : seules les photos en haute définition pourront être retenues, soit un minimum de 140Mo, en format JPEG.
- Mentionner nom et prénom, adresse, date, lieu et sujet de la photo.
- La photo ne doit être ni modifiée, ni retouchée. Les effets artistiques (noir & blanc, sépia, ...) ne sont pas acceptés.

Article 3 : Spécialités liées aux photos

- Le participant doit s'assurer que la photographie qu'il entend soumettre ne constitue pas une infraction prévue par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Dès lors, les photographies ne doivent pas être constitutives d'une injure, diffamation, provocation aux crimes et délits et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
- Le participant doit s'assurer que la photographie ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. De manière générale, la photographie ne doit pas être contraire à la réglementation et à la législation en vigueur. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas valider la participation des photographes qui ne respectent pas les dispositions du présent règlement.

Article 4 : Comment participer ?

- L'événement est gratuit
- La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement sur l'adresse mail suivante : chateaudulude@gmail.com.
Lors de son inscription, le participant doit fournir dans son mail une adresse e-mail valide permettant de le contacter ainsi qu'un numéro de téléphone fonctionnel et une adresse postale. Il doit mentionner le matériel utilisé (appareil photo compact bridge, reflex, tablette ou smartphone) et son âge.
- Dates et délais : **du 1^{er} avril au 31 août minuit** (heure française). Nous vous recommandons vivement de ne pas attendre la dernière minute pour déposer votre photo.
- La photo déposée devra être :
. au format JPEG, qualité maximale

. sans marge ni signature

. au format paysage ou portrait. Notez que les photos retenues seront développées et seront ensuite imprimées sur bache de 130x110cm, format final.

- *Seules sont autorisées les retouches légères telles que l'ajustement du ton, du contraste, de la luminosité, le recadrage, le renforcement de la netteté, le traitement noir & blanc, la réduction de bruit, la retouche localisée, les nettoyages mineurs. Ces réglages ne doivent pas tromper le spectateur ni lui donner une fausse image des réalités des éléments photographiés.*

Tout traitement « abusif » de la photo pouvant « dénaturer » ou tromper les spectateurs entraînera la non-retention de la photo.

Pour plus de renseignements :

chateaudulude@gmail.com

www.lelude.com

Article 5 : droits d'auteur et de reproduction

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise la ville et le château du Lude à reproduire et à diffuser son œuvre dans le seul cadre de la promotion et de l'exposition et de la ville et du château du Lude. Ceci inclut :

- . la réalisation et la diffusion de divers moyens de communication sur l'exposition, y compris l'édition de catalogue ou de livre.
- . la publication des résultats sur internet et dans la presse,
- . la promotion de l'exposition
- . la reproduction en vue de l'exposition réalisée sur la ville et le château du Lude et de son prêt à tout établissement public ou privé souhaitant l'exposer.

La ville et le château du Lude s'engagent à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Article 6 : Le jury

- Le comité de sélection reçoit les épreuves au fur et à mesure des envois.
 - Deux fois par mois, des photos seront sélectionnées par le jury et reproduites en grand format. De ce fait, l'exposition s'enrichira régulièrement tout au long de la saison jusqu'à la clôture des sélections.
 - À la fin de l'été le jury se réunira une dernière fois pour sélectionner les trois photos parmi celles exposées. Leurs auteurs se verront remettre un pris au cours du week-end du 22 septembre.
 - Le jury est composé de
- . M. Eric Sander, photographe professionnel

- . Mme Latouche, Maire du Lude
- . M Michel Lelièvre, président du groupe Lelièvre
- . Mme de Nicolaÿ, propriétaire-gestionnaire du Château du Lude et commissaire de l'exposition

Article 7 : Exposition

En vue de réaliser l'exposition avec les photos retenues, une entreprise sera chargée d'imprimer les photos sélectionnées par le jury sur la base des fichiers envoyés. Le château et la ville constitueront une galerie des photos déposées dans le cadre de l'événement. Ces dernières seront visibles sur la page Facebook du château, et sur les sites internet du château et de la ville du Lude.

Article 8 : responsabilité

La participation à cette exposition participative étant réalisée par le biais d'internet et par mail, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, le temps de chargement, l'absence de protection de certaines données contre les détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, le château et la ville du Lude ne sauraient en être tenus pour responsables.

Château du Lude
F. 72800 Le Lude
Tel: +33 (0)243 94 60 09
Email: chateaudulude@gmail.com

Mairie du Lude
Place François de Nicolaÿ
72800 Le Lude
Tél : +33 (0)2 43 94 60 04
Email : communication@ville-lelude.fr